



DOSSIER D'INSCRIPTION CONCOURS AIDE SOIGNANT IFAS SECLIN

Intégration

Formation

Accompagnement

Suivi personnalisé



Venez nous rencontrer lors de nos
portes ouvertes le :

Samedi 12 Janvier 2019

De 9h30 à 12h visite de l'institut et
aperçu des matériels pédagogiques
10h et 11h présentation de la
formation aide-soignant

Institut de formation Aides-soignants
Groupe Hospitalier Seclin Carvin
Rue d'Apolda
Bâtiment la Source 1^{er} étage
BP 109 - 59471 Seclin cedex
Tel : 03 20 62 75 63



**Clôture des inscriptions
le 05 FEVRIER 2019**



INSTITUT DE FORMATION AIDES SOIGNANTS CENTRE HOSPITALIER DE SECLIN

Rentrée scolaire : fin août ou début septembre (date à fixer) 2019

Clôture des inscriptions : 5 Février 2019 (cachet de la poste faisant foi)

Epreuve écrite d'admissibilité : 13 Mars 2019 9h30

Affichage des résultats d'admissibilité : 27 Mars 2019 10h

Epreuve orale d'admission : du 04 Mars au 17 Mai 2019

Affichage des résultats d'admission : 22 mai 2019 10h

Droits d'inscription au concours : 60 € (le chèque doit accompagner le dossier d'inscription)

Coût de formation variable en fonction du profil des candidats : 3900 euros si financement personnel (en 10 mensualités) – 5800 euros si prise en charge (conseil régional, employeur, OPCA)

Le Centre Hospitalier peut proposer deux logements à coûts réduits durant l'année de formation. La demande est à faire auprès de la directrice de l'IFAS.

NB :

Tout candidat ayant un bac pro ASSP ou SAPAT ou un DEAMP, DEAVS, DEAES, CCA, ADVF, DEAP ou mention complémentaire d'aide à domicile ne peut se positionner que sur un concours par institut et choisir avec discernement soit le concours de droit commun ou le concours passerelle.

Toute personne s'engageant dans une formation intégrale, quelque-soit son cursus antérieur, doit réaliser l'ensemble des modules et leur validation pour obtenir le diplôme d'état d'aide-soignant.

Le concours passerelle est spécifique, c'est un autre dossier de concours.

CONDITIONS D'ADMISSION EN INSTITUT DE FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

Arrêté du 22/10/2005

Conditions

1. Avoir 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation.
2. Dépôt du dossier d'inscription (voir fiche dossier d'inscription).
3. Acquitter les droits d'inscription aux épreuves de sélection
4. Satisfaire aux épreuves :
 - D'admissibilité sauf :
 - o les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.
 - o les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.
 - o les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.
 - o les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.
 - D'admission
5. Signer le jour de l'entrée l'acte d'engagement du candidat à régler les frais de scolarité en cas de non financement ou d'abandon de formation.
6. Confirmer l'inscription par écrit à l'institut dans les 10 jours qui suivent l'affichage des résultats des épreuves de sélection (5 juin 2018). Au delà de ce délai la place est proposée à un autre candidat.
7. Produire avant la rentrée scolaire :
 - Une attestation de responsabilité civile,
 - Un certificat médical, émanant d'un médecin agréé, attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession,
 - Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France. **Il est indispensable de commencer la vaccination contre l'hépatite B Le plus tôt possible et avant les résultats du concours.**
 - Une photocopie de la carte d'identité (recto/verso sur même côté) et 4 photos (nom à l'arrière).

EPREUVES DE SELECTION

Epreuve écrite d'admissibilité

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve d'admissibilité

Durée : 2 heures, notée sur 20 points.

Elle se compose en deux parties :

1 : une série de dix questions à réponse courte :

- cinq questions portant sur les notions élémentaires de biologie humaine,
- trois questions portant sur les quatre opérations numériques de base,
- deux questions d'exercices mathématiques de conversion.

Cette partie est notée sur 8 points et a pour objet de tester les connaissances du candidat dans le domaine de la biologie humaine ainsi que ses aptitudes numériques.

2 : A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :

- dégager les idées principales du texte,
- commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum.

Cette partie est notée sur 12 points et a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat.

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 points sont déclarés admissibles

Epreuve orale d'admission

Notée sur 20 points.

Elle se divise en 2 parties et consiste en un entretien de 20 minutes maximum avec deux membres du jury, précédé de 10 minutes de préparation.

1- Présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions.

Cette partie est notée sur 15 points et vise à tester les capacités d'argumentation et d'expression orale du candidat ainsi que ses aptitudes à suivre la formation.

2- **Discussion avec le jury** sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide soignant.

Cette partie, notée sur 5 points, est destinée à évaluer la motivation du candidat.

Une note inférieure à 10 sur 20 points à cette épreuve est éliminatoire

A l'issue de l'épreuve orale d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

A l'issue du concours, et en fonction des places disponibles dans certains IFAS, une liste complémentaire régionale est créée et adressée à l'IFAS concerné ou un forum est proposé.

RESULTATS

Les résultats sont affichés dans le hall d'entrée du bâtiment « la source » accessible aux heures de bureau. Ils seront publiés, si vous donnez votre accord, sur l'internet du centre hospitalier (encart : travailler avec nous→IFAS)

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée scolaire qui suit l'organisation de ces épreuves.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Reports d'admission

- d'un an, renouvelable une seule fois, accordée de droit par le Directeur de l'IFAS pour :

- Congé maternité
- Rejet d'une demande de mise en disponibilité
- Garde d'un enfant de moins de 4 ans

- d'un an, renouvelable deux fois, accordée de droit par le Directeur de l'IFAS en cas de :

- Rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale
- Rejet d'une demande de congé individuel de formation ou de congé de formation professionnelle

- en cas de maladie, d'accident ou d'événement grave, un report peut être accordé par le Directeur de l'IFAS.

Toute personne bénéficiaire d'un report d'admission doit confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante au plus tard 3 mois avant la date de cette rentrée.

DOSSIER D'INSCRIPTION

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS
05 Février 2019 Minuit

PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION AUX EPREUVES

1. une pochette plastifiée transparente avec œillets contenant toutes les pièces,
2. un chèque d'un montant de 60 € libellé à l'ordre du trésor public,
3. la fiche de renseignements ci-jointe complétée,
4. une photocopie, sur feuille A4 (21 X 29,7), lisible de votre carte nationale d'identité (recto/verso sur la même face),
5. une photocopie du titre (diplôme) permettant la dispense aux épreuves d'admissibilité. Les diplômes étrangers doivent être enregistrés au centre ENIC/NARIC.
6. une lettre de candidature manuscrite exposant les motivations,
7. un curriculum vitae,
8. 3 enveloppes auto-collantes (format 11 x 21, 9) à l'adresse du candidat.
9. Une enveloppe timbrée à l'adresse du candidat.
10. 3 avis de recommandé avec accusé de réception pour les candidats passant l'admissibilité (l'écrit)

Ou

2 avis de recommandé avec accusé de réception pour les candidats ne passant que l'admission (l'oral)

(A demander à la poste) complétés par le candidat comme suit (modèle joint*)

Ne pas fournir de timbres, ils sont compris dans les frais d'inscription

* **Modèle** :

Case destinataire	Case expéditeur
Le candidat : <i>Adresse personnelle</i>	A l'attention de Mme La Directrice IFAS GHSC rue d'Apolda BP 109 59471 SECLIN Cedex

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom de jeune fille :

Prénom :

Nom Marital :

Sit familiale :

Nbre et âge de vos enfants :

Votre date de naissance :

Votre âge :

Lieu de naissance :

Département du lieu de naissance :

Adresse complète :

Téléphone Fixe :

Tel Portable :

Adresse m@il :

Moyen(s) de transport : Voiture Train Bus 2 roues motorisé

Date de sortie du système scolaire :

Diplômes obtenus : (nature, série du baccalauréat, date de l'obtention)

- :
-

Niveau d'études :

ASH titulaire de plus de 3 ans de la fonction publique hospitalière : oui Non **Lieu :**

Activité professionnelle antérieure (précisez l'année et la durée effective) :

-
-
-

N° de sécurité sociale : __ / __ / __ / __ / __ / __ / __ / __ clé / __

Date d'inscription au Pôle Emploi :

Numéro d'identifiant Pôle Emploi :

A ce jour, indemnisé : pôle emploi: oui non RSA : oui non ASS : oui non

AAH : oui non

CPF ouvert : oui non

Ville et Département de l'agence :

Suivi mission locale : oui non ou **PLIE** oui non

J'accepte la publication des résultats sur internet :
--

Oui

non